



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 13 juillet 2012

Une nouvelle aide de la CREA en faveur du logement des jeunes



La CREA propose une nouvelle aide financière appelée « Garantie des Risques Locatifs » destinée à favoriser l'accès des jeunes aux logements privés. Il s'agit pour la CREA de prendre en charge, à la place des propriétaires, les frais de l'assurance « Garantie des Risques Locatifs » et les encourager ainsi à louer leur logement à des jeunes de moins de 30 ans.



La GRL est un dispositif conçu par Action Logement et l'Etat.

La marque GRL est une marque déposée par l'APAGL

Cette assurance offre des garanties aux propriétaires qui louent leur logement :

- Ils sont ainsi indemnisés en cas d'impayés (loyers et charges) et de dégradations constatées au départ du locataire ;
- Ils sont remboursés d'éventuels frais de contentieux ;
- Un suivi personnalisé est également proposé au locataire en cas d'impayés, pour analyser sa situation.

Pour se renseigner sur les démarches à effectuer, le propriétaire peut contacter Logiliance ouest, 1 place des Coquets à Mont-Saint-Aignan. Tél : 02 35 52 65 53 / c.mouchard@logiliance-ouest.fr

Grâce à cette nouvelle aide de la CREA, le propriétaire se fait rembourser les frais de son assurance GRL et les jeunes locataires n'ont plus besoin de garant.

Certaines conditions doivent néanmoins être respectées :

- les ressources du locataire doivent être inférieures aux plafonds d'accès au logement hlm
- le montant de l'assurance doit être inférieur à 180 euros par an et par logement
- l'aide est expérimentée pour une durée de 3 ans

Objectif : aider les jeunes à se loger

Cette aide a pour objectif de lever les réticences des propriétaires à louer un logement à des jeunes et les inciter à pratiquer des loyers abordables. L'aide de la CREA s'inscrit dans un partenariat avec l'APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives) pilote du dispositif au niveau national et Logiliance ouest (collecteur local du 1% logement).

La CREA fait du logement une de ses priorités

Donner à chacun la possibilité de trouver un logement répondant à ses besoins est une priorité pour la CREA. Dans son programme local de l'habitat 2012-2018 qui vient d'être adopté, la CREA s'est fixée des objectifs ambitieux et réalistes : elle soutiendra la construction de 3000 logements par an dont 900 logements sociaux et très sociaux. Ces grandes orientations permettront de poursuivre la diversification de l'offre de logements sur notre territoire.

Contacts :

La CREA – Sophie CHARBONNIER – 06 46 15 34 21 – sophie.charbonnier@la-crea.fr

APAGL – Laëtitia CHELIN - 01 42 18 46 53 - lchelin@apagl.fr

Logiliance Ouest – Jean-Luc SCHROEDER - 02.35.52.65.01 - jl.schroeder@logiliance-ouest.fr